

Compte rendu de la réunion de concertation du 25 octobre 2013

Ville de Bruxelles

PRESENTS

MEMBRES DE DROIT : 4 membres présents

Cocof : Monsieur Vincent D'Ostuni, Chargé Administratif des projets de Cohésion Sociale

Cracs : Monsieur Alexandre Ansay, Coordinateur au Centre Régional d'Appui en Cohésion Sociale

Coordination locale de la Ville de Bruxelles – Jeunesse à Bruxelles : Madame Ben Amar et Monsieur Bouhout

MEMBRES OPERATEURS DE LA CONCERTATION LOCALE : 35 membres présents

AMO de NOH, Atelier du Soleil, ASE Anneessens, Centre Bruxelles Nord-Maison de la Création, Centre Fransisco Ferrer, Centre social du Béguinage, Centre Tefo, Chom'Hier, Don Bosco Téléservice, Double Sens, Emecoj, Entraide, Entraide Bruxelles, Entraide des Marolles, Formosa, Foyer des jeunes des Marolles, Groupe d'Entraide scolaire de Laeken, Interpôle, Jeunesse à Bruxelles, La Ribambelle Halte accueil de la Senne, Le Colombier, Les Amis des bibliothèques de la Ville de Bruxelles, Les Ateliers populaires, Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, Maison des jeunes le 88, Maison des Associations, MJ Avenir, MJ NOH, Progrès ASBL, Swinnen ASBL.

MEMBRES ASSOCIES DE LA CONCERTATION LOCALE : 5 membres présents

Bruxelles Laïque, Dignité Rom, Eurêka Aide et soutien !, Sports et culture.

MEMBRES INVITES DE LA CONCERTATION LOCALE : 7 membres présents

Bon VZW, I Studio/IS, PCS Etterbeek, Coordination de l'Action sociale de Schaerbeek, Médiatrice accueil des primo-arrivants à la commune de Schaerbeek, Coordinateur de la cellule participation sociale et citoyenne du CPAS de Schaerbeek.

EXCUSES

Ville de Bruxelles: Madame Faten Alamat : Cheffe de Cabinet de Madame Faouzia Hariche, Echevine de l'Instruction Publique de la Jeunesse et de la petite enfance, en charge de la Cohésion Sociale.

Cocof : Monsieur Philippe Sterckx, Cabinet du ministre de la région de Bruxelles-Capitale, Conseiller en Cohésion sociale

CARIA, Centre Bruegel, Club de Jeunesse Action Educative, SEFOP

ABSENTS

Arthis Maison Belgo-roumaine, Mini-Anneessens, Le Toucan

Ordre du jour :

1. Discours de bienvenue des autorités communales compétentes présentes ou supplétives.
2. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de la concertation locale de la Ville de Bruxelles et du P.V. du 04 mars 2013.
3. Intervention de Monsieur Eric Semal, Coordination de l'action sociale de Schaerbeek , Madame Claire de Coninck, Médiatrice - Accueil des primo-arrivants à la Commune de Schaerbeek, Programme de Prévention Urbaine et Monsieur Guilhem Lautrec, coordinateur de la cellule participation sociale et citoyenne du CPAS de Schaerbeek, service ISP : compte-rendu de la « recherche-action » réalisée par le groupe de travail primo-arrivants de la CASS.
4. Intervention de Monsieur Alexandre Ansay, Coordinateur au Centre Régional d'Appui en Cohésion sociale : état des lieux de la situation des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale : les enjeux en termes de citoyenneté
5. Séance de questions-réponses.
6. Intervention de Monsieur Serge Noel, poète et travailleur social au sein de l'ASBL Interpôle : lecture d'extraits de « Paroles d'exil »¹, recueil de témoignages dépeignant les chemins de l'exil.
7. Deux témoignages de primo-arrivants fréquentant l'association Bruxelles Laïque sous la coordination de Madame Ulya Ertorun.
8. Travail en atelier².
9. Synthèse des travaux effectués en atelier.
10. Clôture de la concertation locale.

¹ Noel S., Paroles d'Exil, Editions chant des rues, 2007

² Voir note méthodologique en annexe

1- Discours de bienvenue des autorités communales

Au nom de Madame Faouzia Hariche : Echevine de l'Instruction Publique de la Jeunesse et de la petite enfance en charge de la Cohésion Sociale à la Ville de Bruxelles, la coordination locale accueille les membres de la concertation locale du jour.

La coordination locale informe que Monsieur Sterckx est absent à cette réunion pour des questions de santé. Son intervention sera éventuellement programmée lors d'une prochaine rencontre.

La coordination locale demande l'accord de l'assemblée pour prendre quelques photos qui intégreront circonstanciellement les rapports d'activités de Jeunesse à Bruxelles. Le consentement à cette demande est unanime.

2- Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de la concertation locale de la Ville de Bruxelles et du P.V. du 04 mars 2013.

Le P.V de la concertation locale du 04 mars 2013 et le Règlement d'ordre Intérieur de la concertation locale de la Ville de Bruxelles sont approuvés sans réserve.

3- Intervention de la Coordination de l'action sociale de Schaerbeek : compte-rendu de la « recherche-action » réalisée par le groupe de travail primo-arrivants de la CASS.

La CASS a été invité à la concertation du jour en vertu de la recherche-action qu'a entrepris ce collectif sur le thème des primo-arrivants. La participation du secteur associatif schaarbeekois, l'encadrement de cette recherche-action par un chercheur chevronné (Monsieur Altay Manço : directeur scientifique de l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations) ont contribué à une expérience riche de son interactivité et de ses enseignements qualitatifs.

Madame Claire de Coninck, Médiatrice - Accueil des primo-arrivants à la Commune de Schaerbeek, Programme de Prévention Urbaine et Monsieur Guilhem Lautrec, coordinateur de la cellule participation sociale et citoyenne du CPAS de Schaerbeek, service ISP proposent un compte-rendu de la « recherche-action » réalisée par le groupe de travail : primo-arrivants.

Présentation Power point et synthèse de la recherche-action en annexes

4- Intervention du Centre Régional d'Appui en Cohésion sociale : état des lieux de la situation des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale : les enjeux en termes de citoyenneté

Monsieur Ansay : explique aux membres de l'assemblée que *l'état des lieux des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale* est un travail réalisé à la demande du Ministre-président de la Région bruxelloise de la mandature précédente: Monsieur Charles Piqué. La présentation du jour peut être complétée par la présentation plus exhaustive de *l'état des lieux* publiée sur le site du Centre Bruxellois d'Action Interculturel sous l'onglet : cohésion sociale. Monsieur Ansay reste à la disposition des acteurs associatifs qui souhaiteraient un éclaircissement.

Par ailleurs, cette recherche est étroitement liée à l'actualité politique bruxelloise. Pour la première fois en Belgique francophone un Décret a légiféré une politique spécifique à l'endroit des primo-arrivants. Ce Décret a été voté en juillet 2013 dans l'indifférence quasi-totale. Il reste cependant à déterminer les arrêtés d'application.

La présentation du jour vise à donner un éclairage sur la dimension quantitative de ces publics avant d'aborder les enjeux qui ont plus trait à la citoyenneté. Depuis la réforme du *Code de la*

Nationalité Belge (Décembre 2012), il faut s'attendre à des effets significatifs de cette réforme sur la politique d'accueil des primo-arrivants:

- une dilatation des catégories d'individus exclus de fait de la citoyenneté ;
- une aggravation des situations de discrimination à l'égard des femmes migrantes.

Il est donc primordial de prendre en considération l'enjeu de la citoyenneté dans le futur Décret. Faut-il s'arrêter à une politique d'accueil des primo-arrivants qui ne tiendrait nullement compte de l'ancrage durable ? En quelque sorte : « Bienvenue à vous et bonne chance ! ».

Power point de la présentation en annexe

5- Séance de questions-réponses.

MJ Avenir : insiste sur l'ambivalence de la politique d'accueil des primo-arrivants et l'injonction paradoxale que ce discours enferme. Comment allier une politique d'accueil de plus en plus répressive à l'égard des primo-arrivants (expulsions, contrôles répétés) avec des recommandations qui privilégient elles, l'accueil et l'ouverture aux primo-arrivants ?

Monsieur Semal : explique que ce paradoxe est peu solvable et qu'il n'y a pas de réponse toute faite à cette question. Cependant, la démarche de la Coordination de l'action sociale de Schaerbeek consiste à rassembler des acteurs du terrain et des partenaires politiques autour de la table. Les uns et les autres peuvent alors échanger et s'enrichir de cette expérience mutuellement. Par ailleurs, la présentation de la recherche-action aux responsables politiques est une manière de transmettre une opinion, le message de la CASS sur ce qu'elle perçoit de la réalité de terrain. L'impact de cette initiative est toutefois limité au microcosme local.

MJ Avenir : revient à la charge en pointant l'ambiguïté de cette politique. Est-ce une espèce de « pansement » dont use le politique en attendant l'expulsion massive des primo-arrivants ? N'est-ce pas les mêmes décideurs politiques qui expulsent et financent les dispositifs sociaux d'intégration ?

Monsieur Ansay : atteste la vraisemblance de ce propos mais souligne que la Cocof n'est pas habilitée à exercer des compétences sur ces questions. Il est interpellant d'assister à un basculement de la politique d'accueil des primo-arrivants depuis la loi de 2012. Longtemps, l'accès à la nationalité était une étape préalable à l'intégration. Avec cette loi, la logique méritocratique l'emporte. Le primo-arrivant va devoir prouver qu'il est intégré pour accéder à la nationalité avec pour conséquence de mettre des personnes déjà précaires dans des situations d'urgence qui accentuent leur vulnérabilité. Ce qui en définitive, ne correspond pas au « projet » des acteurs associatifs. Pour plus de clarté, Monsieur Ansay termine son intervention sur l'aphorisme conforme aux réalités de terrain : « *notre urgence c'est la durée !* ». Or, au risque de se faire expulser, le primo-arrivant doit constamment répliquer aux contraintes de l'immédiateté. C'est là, une dérive significative de cette politique.

MJ Avenir : revient sur un autre type de déviance. Celle qui exige des données précises à l'égard des primo-arrivants.

Monsieur Lautrec: explique qu'il existe en Belgique une loi sur « le secret professionnel » très précise. Bien souvent : « on en dit beaucoup trop ». Or, en ces matières, la notion de « secret partagé » n'est instituée dans aucun texte législatif. Le partage de l'information entre les CPAS et les communes est donc peu fondé, peut-être même abusif.

MJ Avenir : souligne que les pouvoirs subsidants exigent parfois des noms et des données précises sur les primo-arrivants. Or, ces subsides sont essentiels à la survie de l'association. Il y a là, une pression quotidienne pas toujours évidente à négocier.

Madame De Coninck: reconnaît qu'il y a des pressions quotidiennes. L'accueil des CPAS tend à faciliter l'inscription des primo-arrivants à la commune pour une meilleure mise en œuvre du système. Le service de médiation quant à lui, assiste le primo-arrivant dans les procédures d'inscription (information, orientation, que faire ?...). Il faut toutefois rester vigilant, veiller à ne pas prendre la couleur des murs, résister aux climats d'exclusion tels que les ont éprouvés certains primo-arrivants au guichet d'accueil communal. Il y a encore beaucoup d'incompréhension de part et d'autre.

Progrès : interpelle les intervenants sur la notion de « secret professionnel ». Quelles sont ses forces et ses faiblesses ? Comment s'en servir ?

Monsieur Lautrec: rappelle que le secret professionnel est une norme d'application instituée par fonction, par mission ou selon le diplôme. C'est une obligation de se taire ou de parler. C'est à l'acteur associatif de se renseigner sur l'obligation de se taire en tenant compte de la structure qu'il dessert. Par ailleurs, la notion de « confidentialité » est différente de celle du « secret professionnel ». Seul le juge d'instruction peut lever le secret professionnel dans le cadre de son instruction.

Monsieur Ansay : la question du « secret professionnel » a fortement interpellé les acteurs associatifs devant le caractère obligatoire du *parcours d'accueil du primo-arrivant*. Il estime que les fonctionnaires de la Cocof ne pourront lever le « secret professionnel », ni exiger des informations. Il n'y a aucune crainte à avoir sur ce point qui n'entre pas dans les prérogatives de la Cocof. Toutefois, certains décideurs politiques trouvent souhaitables que ce *parcours d'accueil* soit obligatoire. Il estime par ailleurs, que cette obligation serait plus appropriée en début de parcours plutôt qu'à la fin du processus. L'obligation pour le primo-arrivant de s'informer en quelque sorte.

Ase Anneessens : l'article 46 bis du Code d'Instruction Criminelle institue la possibilité d'une traduction des textes dans sa langue d'appartenance. On pourrait légitimement le faire au niveau associatif. Pourquoi ne pas traduire dans les langues des primo-arrivants les devoirs et les procédures à suivre ?

Madame De Coninck : en effet, la médiation essaye de travailler dans ce sens mais il y a encore beaucoup de résistance. Dans les services communaux, il est impératif de s'exprimer en néerlandais ou en français. Le service de médiation tente cependant dans la mesure du possible, d'accueillir ces primo-arrivants dans leur langue de contact. Toutefois, le service de médiation ne saurait traduire les procédures d'inscription sur un support papier respectueux de cette langue. L'associatif peut le faire.

Monsieur Lautrec : il reste périlleux de faire accepter les différentes langues. C'est compliqué ! Ce domaine est affecté par des résistances idéologiques tenaces. Soit, l'idée que refuser de parler dans la langue d'origine les oblige à apprendre d'autres langues. Toutefois, les mentalités évoluent au jour le jour via le travail de Setis, les affiches rédigées en quatre ou cinq langues... Il est aberrant de constater que bien souvent à l'accueil, le fonctionnaire communal maîtrise la langue de contact du primo-arrivant, que ce dernier sait parfaitement qu'il maîtrise sa langue d'origine et

qu'ils se voient tous les deux dans l'obligation de nier ce véhicule commun pour se rabattre imperfectiblement sur l'une des deux langues nationales.

Monsieur Ansay : fait remarquer que dans la première mouture du projet de Décret, la possibilité d'accueillir le primo-arrivant dans sa langue de contact était intégré dans le texte. Le Conseil d'Etat a rendu un avis sur cet avant-projet lequel, stipulait que l'accueil d'une ASBL financée dans le cadre des «matières personnalisables» ne peut se faire qu'en français. On arrive alors à une situation ubuesque où parfois un même usager suit un cours de citoyenneté en néerlandais et un cours d'alphabétisation en français.

Bon VZW : contredit l'interlocuteur et l'avis du Conseil d'Etat en signifiant que du côté néerlandophone (*Décret Inburgering*), l'accueil du primo-arrivant est réalisé dans sa langue de contact.

ASE Anneessens : souligne les vertus des pratiques d'accueil plus réfléchies et plus respectueuses du primo-arrivant. Dans certaines institutions, deux fois par an, sont organisées des réceptions à la commune. Dans d'autres cas de figure, le primo-arrivant réceptionne son titre d'identité de manière plus au moins froide avant d'être abandonné à l'anonymat.

Madame De Coninck : explique que ces initiatives existent également à Schaerbeek (Welkom pack, soirées nouveaux arrivants...). Elles sont plus solennelles et les échevins sont présents.

Centre Social du Béguinage : plus de 60% des sans papiers qui circulent sur le territoire depuis 10, 15 parfois 20 ans et qui sont menacés d'expulsion, n'entrent pas dans ce dispositif d'accueil des primo-arrivants francophones. Y-a-t' il un début de réflexion, une main solidaire à l'égard de ces personnes ?

Bon VZW : la structure néerlandophone propose des cours de citoyenneté aux sans-papiers. Il faut parfois offrir d'autres alternatives à ces publics comme envisager le retour bénévole vers le pays d'origine pour ceux qui auraient des projets de réinsertion. Il faut veiller à présenter les différentes possibilités de manière objective. C'est au primo-arrivant de décider. Bien que parler du retour reste un tabou, on remarque que les usagers sont bien souvent mal informés sur les conditions de ce retour. Pour certaines personnes, cela peut être une bonne solution, pour d'autres, moins. Il faut donc bien informer pour permettre à l'usager de faire le bon choix. Par ailleurs, une structure telle que l'OR.C.A défend le peu de droits qu'ont les sans-papiers.

MJ Avenir : aborde la question du regroupement familial qui fait suite aux nouvelles mesures du Code de la Nationalité. Est-ce que les accords entre les différents pays sont réfléchis ? Y a-t-il une cohérence ?

Monsieur Ansay : ne peut répondre à cette question. Il signale cependant, que depuis l'institutionnalisation de la loi de 2012, le nombre de naturalisations a chuté de façon considérable. Les chiffres seront exposés dans un rapport circonstancié du Cracs le mois prochain.

6- Intervention de Monsieur Serge Noel: lecture d'extraits de « Paroles d'exil », recueil de témoignages dépeignant les chemins de l'exil.

Les fascicules déposés à l'entrée sont le résultat d'un travail réalisé dans le cadre des ateliers d'alphabétisation à l'ASBL Interpôle et au Centre d'Expression et de Créativité : le Chant des rues. Pendant un an, des primo-arrivants qui disposaient d'une maîtrise rudimentaire de la langue

française ont rédigé eux-mêmes leur témoignage, répondu à des questions, lu puis remanié leur texte sur un ordinateur.

Les extraits lus aujourd'hui sont tirés de l'ouvrage : « Paroles d'exil » réalisé entre 2005 et 2007 en partenariat très large (Interpôle, SOS Migrants, le Présence et Action Culturelles-Liège, Une association de défense des sans papiers à La Louvière, Le Conseil des migrants subsahariens au Maroc, l'Association des Droits Humains au Maroc, une association au Sénégal, une association au Cameroun), qui ont organisé pendant plus d'un an des ateliers d'expression et d'écriture en mobilisant des personnes ayant vécu une expérience migratoire entre l'Afrique et l'Europe. Le livre reprend seize témoignages complets ainsi qu'une série d'extraits thématiques (enfance, conditions de l'exil, contexte politique, conditions d'arrivée sur le territoire, traversée périlleuse sur des pirogues à partir des îles Canaries...)

7- Deux témoignages de primo-arrivants fréquentant l'association Bruxelles Laïque.

Madame Ertorun présente les deux témoins qui fréquentent aujourd'hui les ateliers d'alphabétisation de Bruxelles Laïque. La première intervenante est d'origine turque, la seconde, est d'origine roumaine. Les deux témoignages sont exposés en français avec l'aide d'un interprète qui maîtrise la langue de contact des deux témoins.

8- Travail en atelier

Constitution des groupes :

Groupe A (14 participants): *territorialisation d'intervention : comment endiguer la constitution des publics spécifiques dans les activités destinés aux primo-arrivants ? L'accent sera mis sur les pratiques associatives qui favorisent les quatre mixités.*

Modérateur et rapporteur : CASS : Monsieur Semal

ASSOCIATION	VOLUME PARTICIPANTS
DOUBLE SENS	1
ENTRAIDE DES MAROLLES	1
COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE A SCHAERBEEK	1
LES ATELIERS POPULAIRES	1
EMECOJ	1
CENTRE REGIONAL D'APPUI EN COHESION SOCIALE	1
DON BOSCO TELESERVICES	1
GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	1
AMO DE NOH	1
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	1
SPORTS ET CULTURE	2
MJ NOH	1
COORDINATION DES PROJETS DE COHESION SOCIALE	1

Groupe B (14 participants) : *les dysfonctionnements internes et les lacunes du dispositif global d'alphabétisation : pédagogies et outils méthodologiques communs, répertoire de l'offre locale d'alphabétisation, traçabilité des parcours de primo-arrivants, plateforme de réflexion commune*

Modérateur : ASBL Joseph Swinnen : Madame Gerombeau

Rapporteur : ASBL Formosa : Madame Louahed

ASSOCIATION	VOLUME PARTICIPANTS
ASE ANNEESSENS	4
COCOF	1
FORMOSA	2
MAISON DES ASSOCIATIONS	1
CENTRE TEFO	1
COORDINATION DES PROJETS DE COHESION SOCIALE	1
LES ATELIERS DU SOLEIL	1
JOSEPH SWINNEN	1
LE COLOMBIER	1
MJ AVENIR	1

9- Synthèse des échanges

Groupe A (14 participants): *territorialisation d'intervention : comment endiguer la constitution des publics spécifiques dans les activités destinés aux primo-arrivants ? L'accent sera mis sur les pratiques associatives qui favorisent les quatre mixités.*

Rapporteur : Monsieur Semal

- Tour de table permettant à chacun des participants de se présenter et de dresser une première estimation de son public. Concernant la question des mixités, la plupart des partenaires autour de la table estiment que leur public est plutôt hétérogène. Ils sont confrontés à travailler quotidiennement avec des usagers qu'ils considèrent comme mixtes et souvent à l'image du quartier. Pour certains d'entre eux, le résultat de cette mixité n'est pas le fruit du hasard. Il y a à la base du travail social un effort prémédité, une volonté de rendre ces publics mixtes. La mixité des publics est donc le résultat d'un projet, d'une philosophie, de la mise en place d'actions spécifiques permettant de brasser les publics.

- Cette tendance n'est pourtant pas unanime. D'autres partenaires autour de la table sont presque dans l'obligation d'accueillir des publics homogènes. Une des explications avancées à cette contingence est que parfois, ces usagers aux profils homogènes sont ancrés dans un quartier particulier et le fait d'avoir des responsables associatifs, des animateurs connus et reconnus, devient un avantage précieux à leurs yeux. Il est plus facile pour ces apprenants de s'adresser à un référent de « confiance » car ils savent qu'ils seront accueillis et reçus dans leur langue de contact. Cela favorise par ailleurs, la participation de ces usagers aux activités de l'association.

- Echanges qui ont trait à la question des solidarités primaires, des liens communautaires stimulés par certains responsables associatifs dans l'intention de favoriser l'implémentation de leur public au projet de l'association. Il y a un consensus autour de la table pour reconnaître que le fait d'être accueilli dans sa langue de contact n'est pas un frein à ce qu'on pourrait nommer plus tard « l'intégration » effective de l'utilisateur. Au contraire, cette manière de faire peut être considérée parfois comme un tremplin. A partir du moment où l'on est accueilli, compris, que l'on répond aux questions essentielles de l'utilisateur, on lui donne plus de chances pour s'émanciper, devenir un citoyen responsable.

- Au niveau des pratiques et des activités qui ont été présentées autour de la table, certains ont expliqué qu'il est parfois plus commode, plus positif de partir de ce qui rassemble. En somme, partir des points communs est plus reliant que partir des divergences culturelles. Si deux individus particuliers ont le libre arbitre de boire un café ou une bière au bistro, ce lieu reste un espace de dévouement pour les deux protagonistes.

- Parmi les échanges d'expériences rapportés, certains ont expliqué qu'ils avaient des publics mono-sociaux. Dans l'absolu, alors que ces usagers sont physionomiquement dissemblables, ils partagent bien souvent un même bagage culturel. De même que d'autres présentent des apparences similaires, vivent quasiment l'un en face de l'autre mais possèdent un bagage culturel très éloigné. Il faut donc veiller à ne pas sombrer dans les amalgames.

- Un participant fait une remarque sur la qualité et l'importance de varier les pratiques culturelles. Si l'on admet avec Pierre Bourdieu que « *le goût est souvent un dégoût du goût des autres* » alors il faut reconnaître que la consommation culturelle est interdépendante de la position sociale de ses consommateurs. A cet égard, on peut constater une ligne de fracture entre les pratiques culturelles orientées sur « *l'imagination* », partant du réel, ancrées dans un projet, destinées à des populations cultivées et les pratiques orientées sur la « fantaisie », exaltant la subjectivité, bien souvent improvisées et relevant en partie du registre fictionnel. Tout ce qui délimite les arts majeurs des cultures dites « urbaines », la transmission des normes dominantes, d'un art de la réprobation. Ainsi, dans la mesure où elle fertilise le *sens commun* des groupes populaires, qu'elle s'ouvre une fenêtre sur d'autres mondes, la diversité des pratiques culturelles est l'écrin précieux de la mixité sociale.

- Le groupe a également abordé la question de l'ancrage territorial de ces jeunes du 1020, 1120 ou du 1050, très attachés à leur territoire, qui éprouvent des difficultés à sortir même pas de leur commune mais bien de leur quartier, parfois de leur rue et que les dispositifs publics, les lignes subsidiaires contribuent à enfermer un peu plus sur leur territoire d'appartenance au lieu d'élargir les horizons. Ces dispositifs tels que les Contrats de Quartier, le Programme de Cohésion sociale, ghettoïsent parfois un peu plus ces publics ainsi que les activités associatives. Il est donc souhaitable de sortir ces jeunes de leur quartier. Certains participants ont parlé de Marche en Famenne, d'autres du Burkina-Faso. Par ailleurs, pour rétablir l'équilibre des échanges, il serait opportun d'inviter des jeunes d'autres quartiers dans ces quartiers plus reclus (Anneessens, Marolles..). Ne pas seulement partir mais également accueillir l'autre qui n'est peut-être pas si différent que ça.

- Pour conclure, il faut proposer des pratiques culturelles diverses et diversifiées, essayer de rompre avec le contexte, le cadre de référence coutumier, au risque d'avoir parfois l'impression de tourner en rond, de reproduire à l'infini des pratiques culturelles qui, si on prend un peu de hauteur, donnent souvent l'impression que vingt ans plus tard, on propose les mêmes orientations. Ainsi, même si les publics changent et bien que l'on perçoive des évolutions individuelles intéressantes, on ne constate que peu de progression globale.

Groupe B (14 participants) : *les dysfonctionnements internes et les lacunes du dispositif global d'alphabétisation : pédagogies et outils méthodologiques communs, répertoire de l'offre locale d'alphabétisation, traçabilité des parcours de primo-arrivants, plateforme de réflexion commune*

Rapporteur : Madame Louahed

a) Pédagogie et outils méthodologiques

- Lacunes constatées sur le terrain par les participants:

- Difficulté de constituer des classes avec des niveaux homogènes.
- Parfois les apprenants mentent sur leur niveau d'études, sont dans l'obligation de faire des fausses déclarations pour s'adapter aux injonctions d'Actiris.
- Difficulté à associer les objectifs de l'Education Permanente et ceux de l'alphabétisation qui ne se rencontrent pas toujours.
- Insuffisance des tests qui ne déterminent en général que le niveau de la langue mais ne donnent aucune information sur les stratégies d'apprentissage au niveau personnel, ce que la personne a intégré...
- Le manque de temps pour préparer des cours adéquats, la difficulté de prévoir des niveaux d'apprentissage à l'avance. En général, les niveaux sont constitués en fonction des usagers qui se présentent à l'association au début de l'année (bilan des lacunes).

- Recommandations proposées par les participants :

- En ce qui concerne les tests alpha et Fle, créer des appellations communes aux différents opérateurs. Elaborer des outils communs, penser à des lignes directrices communes et surtout des contenus qui soient communs à chaque niveau d'apprentissage et partagés par les différents opérateurs d'alphabétisation.
- Certaines associations pourraient se spécialiser à des niveaux spécifiques. Une association pour être efficiente ne doit pas forcément proposer l'ensemble des niveaux d'apprentissage. Si chaque association avait son niveau « phare », les apprenants pourraient plus facilement trouver leur place. Les responsables pourraient adopter des méthodes plus communicatives à l'égard d'usagers peu scolarisés et qui parfois n'émargent ni totalement à l'alphabétisation, ni au Fle.
- Adopter un cadre plus précis pour harmoniser les objectifs
- A côté du Fle, le secteur gagnerait à développer des méthodes plus spécifiques pour favoriser l'intégration. La création d'un groupe *Français-Intégration* aurait l'avantage de se pencher sur des méthodes qui facilitent l'intégration des apprenants en leur permettant par exemple, de travailler sur des documents authentiques.
- Favoriser les dispositifs de supervision de l'alphabétisation adoptant des méthodes communes et soutenir l'accompagnement des formateurs.

b) Répertoire de l'offre

- Lacunes constatées sur le terrain par les participants:

- En septembre manque de places en alpha et Fle

- La problématique de la réorientation : peu de connaissances sur ce que font les autres associations du quartier ou même sur le territoire bruxellois. Quelles sont les niveaux qui y sont proposés, les conditions d'admission, le prix ?

- Problèmes qui ont trait à la mobilité des usagers : les publics précaires ont plus de mal à sortir de leur quartier résidentiel. Il y a par ailleurs, un manque de visibilité des partenaires associatifs dont on ne connaît pas l'offre d'apprentissage.

- Classes passerelles : il y a un manque cruel de places dans les classes passerelles. Les jeunes sont alors insérés directement dans des classes générales qui ne conviennent pas toujours à leur évolution ou à leur trajectoire d'apprentissage.

- Recommandations proposées par les participants :

- Comme déjà souligné, si chaque association pouvait singulariser son offre d'apprentissage et non plus couvrir l'ensemble des niveaux, ce serait une avancée conséquente.

- Davantage de collaborations entre les différents acteurs associatifs en matière d'orientation.

- Création d'une plateforme numérique consultable à tout instant sur le net et qui engagerait les responsables associatifs à la mettre à jour périodiquement.

c) Traçabilité des trajectoires d'apprentissages

- Lacunes constatées sur le terrain par les participants:

- Remarque sur la terminologie employée : le terme « traçabilité » est un libellé dérangeant qui connote l'idée d'un pistage des apprenants. Les participants optent plutôt pour une terminologie beaucoup plus neutre telle que : « parcours de vie, suivi ou encore dispositif ».

- En général, les apprenants s'orientent vers les structures associatives pour des cours d'alphabétisation. Toutefois, entre ces cours d'alpha/Fle et les modules d'insertion socioprofessionnelle desservis par les opérateurs de formation, l'écart des niveaux d'apprentissage est encore trop important. Il n'y a à ce jour, aucune transition entre les cours d'alpha rudimentaires et les formations en ISP beaucoup plus poussées.

- Recommandations proposées par les participants :

- Créer un dispositif, favoriser un suivi qui adopte une approche systémique et sociologique et qui permette d'encadrer l'apprenant convenablement tant au niveau de sa trajectoire d'apprentissage que dans sa dimension globale. Cet outil pourrait servir à mieux orienter les usagers d'une structure vers une autre.

- Les participants sont favorables à un « parcours d'accueil obligatoire ». Toutefois, ce parcours devrait privilégier l'apprentissage et l'intégration citoyenne de l'utilisateur. Le caractère obligatoire de ce parcours est un bénéfice pour les femmes qui souvent étaient discriminées en raison de leurs obligations familiales, de la prise en charge des enfants et qui dorénavant seront tout à fait disponibles. Elles pourront ainsi progresser dans leur apprentissage.

d) Plateforme commune :

- Ce point a été moins commenté par les participants. Toutefois, il y a un consensus dans le groupe sur le rôle que devrait jouer les autorités de la Cocof vis-à-vis du secteur : relayer la demande émanant du terrain et représenter la parole associative au près du politique. Il est également souhaitable que le partenariat entre les associations soit plus systématique, que l'on stimule l'échange des bonnes pratiques, que les cours d'orientation augmentent...

Le rapporteur souligne qu'entre les échanges, émergent deux autres problématiques qui n'ont pas été répertoriées dans le libellé de l'atelier :

- Le besoin de moyens financiers, de ressources humaines et le manque de locaux. A cet égard, une série de responsables associatifs soulignent qu'ils sont parfois dans l'obligation de modifier leurs objectifs pour s'aligner sur les lignes directrices des pouvoirs subsidiaires.

- Le travail avec les bénévoles : il y a une panne des processus continus, un turn-over important, une hétérogénéité de cursus de formation dans le chef de cette force de travail. Il en résulte une difficulté à établir un suivi effectif de ces bénévoles. Enfin, les infrastructures n'étant pas extensibles, il est de plus en plus laborieux de se confronter à nombre d'utilisateurs sans cesse croissant.

10- clôture de la concertation locale

La coordination locale remercie les participants du jour et invite l'assemblée à se désaltérer une dernière fois à la cafétéria.